

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/48

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le DOUZE DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 05/12/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Carole DECHAVANNE

Secrétaire : Marlène VILLENEUVE

Délibération publiée le 14/12/2023

CHARGE LOCATIVE : REMBOURSEMENT DE FUEL MENSUEL

Monsieur le Maire rappelle à son conseil la délibération 2021/21 relative au remboursement du fuel par la locataire du logement ouest de l'école. Le conseil avait décidé d'un acompte mensuel de 60 € et d'une régularisation en décembre.

Cette régularisation étant d'un montant élevé deux années consécutives, M. le Maire propose de revoir le montant de l'acompte mensuel.

Le Conseil ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE qu'à partir de janvier 2024 :

- l'acompte sur la charge de remboursement de fuel sera de 70 € par mois de janvier à novembre
- une régularisation sera faite en décembre, en fonction de la somme de 770 € déjà versée, de la consommation effective après relevé du compteur et des montants des factures de livraison de fuel reçues sur l'année.

Fait à JARNOSSE, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Marlène VILLENEUVE

